



arapi association pour la recherche sur l'autisme et
la prévention des inadaptations

2025

arapi

1 avenue du général de gaulle
37230 FONDETTES
secretariat@arapi-autisme.fr
02 47 45 27 02
http://www.arapi-autisme.fr
association loi 1901
SIRET : 424568095000 48
Code APE 7219Z

RIB disponible sur demande

Bureau Conseil d'Administration

Isabelle ALLARD

(Présidente)

Séverine RECORDON

GABORIAUD

Bernadette SALMON

(Vice-présidentes)

François SOUMILLE

(Secrétaire général)

Morgane PHELEP

(Secrétaire générale adjointe)

Laurence MELLOUL-PIOU

(Trésorière)

Josiane SCICARD

(Trésorière adjointe)

Bureau Comité Scientifique

Anouck AMESTOY

(Présidente)

Ana SAITOVITCH

(Vice-présidente)

Marie SCHUSTER

(Secrétaire)

Vos possibilités de paiements :

1/ Par chèque à l'adresse:

ARAPI, 1 avenue du général de
Gaulle, 37230 Fondettes

2/ Par virement : réf à indiquer

« nom et n° de facture »

3/ Par CB formulaire Helloasso

<https://www.helloasso.com/associations/arapi/-association-pour-la-recherche-sur-l-autisme-et-la-prevention-des-inadaptations/adhesions/adhesion-a-l-arapi>

Abonnement collectivité
Le Bulletin scientifique de l'arapi
(pour les collectivités non-adhérentes)

Organisme

adresse où vous souhaitez recevoir les documents :

code postal ville

pays

téléphone

courriel

adresse de facturation (si différente) :

**rayer les mentions inutiles*

☐ abonnement de base **2025** (numéros 55 et 56) 62,00 €

abonnements supplémentaires à 25,00 € X _____ €

+ participation aux frais de port **HORS FRANCE METROPOLITAINE**
(DOM-TOM et autres pays européens : 10,00 €, reste du monde : 13,00 €) .. _____ €

Total €

Je règle la somme de €

☐ par chèque à l'ordre de « **arapi** »

☐ par virement bancaire

(merci d'indiquer clairement la provenance et l'objet du virement)

date

Signature

Je souhaite recevoir la facture

☐ par courrier électronique (par défaut si pas de réponse)

☐ par la Poste.

décembre 2024

Les informations recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06 janvier 1978. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.